

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS « PRONOSTIC MATCH FC Barcelone/OL »

### **Article I : Organisation**

La Société **VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** société en commandite par actions au capital de 2.207.287.340,98 euros, dont le siège social est situé 21 rue la Boétie, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 572 025 526 RCS Paris (ci-après « VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX » ou « l'Organisateur ») ; prise en son établissement régional situé au 2-4 Avenue des Canuts 69120 VAULX EN VELIN, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Pronostic Match FC Barcelone/OL » du 8/03/2019 au 13/03/2019.

### **Article II : Participation**

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique, âgée de 18 ans et plus, domiciliée en France Métropolitaine .

La participation au jeu-concours « Pronostic Match FC Barcelone/OL » implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, règlements, et autres textes applicables en France. Le présent règlement s'applique par conséquent à tout participant au jeu-concours « Pronostic Match FC Barcelone/OL » .

Le nombre de participation au Jeu-Concours est limité, une même personne (même nom, même prénom, même compte facebook, même adresse mail) ne peut participer qu'une seule fois. En cas de participation multiple, celui-ci sera éliminé d'office du jeu-concours.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions de participation telles que stipulées au présent article. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera disqualifiée et ne pourra, en cas de gain dans les conditions prévues au présent Règlement, bénéficier du Lot attribué

L'inscription et la participation au jeu-concours se font exclusivement sur le site facebook #WeAreResourcers France : <https://www.facebook.com/WeAreResourcersFR>

Pour pouvoir **participer au tirage au sort** donnant droit à une chance de gagner l'une des dotations, tout participant devra avoir rempli l'obligation suivante :

- **Inscrire au plus tard le 13/03 à 20h (heure de Paris), le score exact à la fin du match incluant d'éventuelles prolongations et avant les tirs au but, du prochain match retour FC Barcelone / OL (Olympique Lyonnais) ayant lieu à Barcelone et correspondant au 8<sup>ème</sup> de**

**finale retour de la ligue des champions 2018-2019** dans les commentaires du post Facebook prévu à cet effet : « pronostic match FC Barcelone / OL »

**Le premier score indiqué par le participant sera considéré comme celui du FC Barcelone et le deuxième score indiqué par le participant sera considéré comme celui de l'OL.**

**Il sera également demandé au participant, sans que cela ne constitue une condition éliminatoire de participation au tirage au sort, de**

- **Liker le post « pronostic match FC Barcelone / OL »**
- **liker la page facebook #WeAreResourcers France :**  
<https://www.facebook.com/WeAreResourcersFR>

La personne gagnante sera contactée par la société en message privé.

Le nom et/ou pseudo des gagnants et le cas échéant leurs photos seront également publiés sur la page #WeAreResourcers France : <https://www.facebook.com/WeAreResourcersFR>, ce que le participant accepte expressément.

Toute participation ne répondant pas aux critères définis ci-dessus sera considérée comme nulle.

La participation inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du jeu concours et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Les informations transmises par le participant doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes. Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes entrainera l'exclusion de celui-ci.

### **Article III : Désignation des gagnants**

Si plusieurs personnes donnent le pronostic gagnant exact, un tirage au sort sera effectué au plus tard le 14 mars, parmi toutes les participations des joueurs ayant rempli les conditions précisées ci-dessus, sous réserve de leur éligibilité aux gains et de la vérification de leur identité. A ce titre, les gagnants pourront être amenés à fournir à **VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** une copie de leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les gagnants seront informés par message privé facebook au plus tard deux (2) jours ouvrés après le tirage au sort concerné. Afin de pouvoir bénéficier du lot les gagnants devront répondre à **VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** au maximum trente (30) jours après l'envoi du message

privé des gagnants en confirmant leur identité et fournissant leur adresse postale pour l'envoi de la dotation.

#### **Article IV : Dotation**

Le jeu concours est doté pour le tirage au sort des participants

- d'un premier Lot de un (1) T-shirt de l'OL (maillot Europe Collector adulte Taille à convenir sponsor VEOLIA) d'une valeur de 121,95 euros TTC,
- d'un second Lot de un (1) T-shirt de l'OL (maillot Europe Collector adulte Taille à convenir sponsor VEOLIA) d'une valeur de 121,95 euros TTC.

Le tirage au sort des participants désignera **2 gagnants, un (1) pour chaque Lot. Un seul Lot sera attribué à chaque gagnant. Un des gagnants ne sera obligatoirement pas collaborateur et/ou salarié de VEOLIA ENVIRONNEMENT ou l'une quelconque de ses filiales.**

La valeur des lots mentionnés ci-dessus est uniquement fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou jour de la remise des lots, ne pourrait être imputable à **VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

Les dotations seront directement remises aux gagnants. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du jeu -concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du Lot finalement attribué. En cas d'indisponibilité du Lot initialement prévu et présenté, VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sera libre de lui substituer un Lot d'une valeur similaire, de la même marque ou d'une marque différente, au choix de l'Organisateur.

Les gagnants habitants le département du Rhône, viendront retirer leur Lot à l'accueil de VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux au 2-4 Avenue des Canuts 69120 VAULX EN VELIN (muni obligatoirement de sa pièce d'identité).

Les gagnants des autres départements, recevront leur lot par courrier à l'adresse qu'ils auront mentionnée par message privé sur Facebook après avoir été désigné comme gagnant.

#### **Article V : Droit à l'image**

Le cas échéant le participant acceptera de consentir les droits à l'image nécessaire à la reproduction de sa photo sur la page #WeAreResourcers France : <https://www.facebook.com/WeAreResourcersFR> en tant que gagnant du jeu-concours.

#### **Article VI : Connexion et utilisation**

**VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet/compte Facebook, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou transférer les informations, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et, décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants au réseau Internet/compte Facebook.

**VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** ne saurait être davantage tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leur équipement informatique ou smartphone et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

La connexion de tout participant, la participation au jeu concours se fait sous l'entière responsabilité du participant.

#### **Article VII : Remboursement de frais**

Les frais de connexion engagés par le participant pour participer au jeu-concours restent à sa charge exclusive, et ne donneront pas lieu à remboursement.

#### **Article VIII : Mise à disposition du Règlement de jeu**

Le règlement des opérations est disponible gratuitement

sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.veolia.fr/reglement-du-jeu-concours-pronostic-fc-barcelone-ol>

#### **Article IX : Propriété Intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu concours, une marque, l'enquête ou l'application à tester sont strictement interdits. Ces éléments sont la propriété de l'Organisateur et sont protégées.

#### **Article X : Données à caractère personnel**

10.1 L'Organisateur sera amené, en tant que responsable de traitement, à collecter et traiter des données à caractère personnel des participants au jeu **Pronostic Match FC Barcelone / OL** afin de pouvoir gérer leur participation ainsi que le bon déroulé dudit jeu et de l'attribution des Lots. L'Organisateur s'engage dans ce cadre à respecter la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dit loi Informatique et Libertés, modifiée en 2018, et les dispositions du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016.

10.2 Les participants s'engagent à ce que les données à caractère personnel communiquées à l'Organisateur dans le cadre du **Pronostic Match FC Barcelone/ OL** soient exactes et à jour.

10.3 Le traitement de données ainsi mis en place repose sur l'intérêt légitime de l'Organisateur, plus particulièrement son intérêt économique à promouvoir ses services et proposer à ses clients et prospect des événements susceptibles de les intéresser.

10.4 Les données à caractère personnel collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu puis seront archivées pendant une durée de 5 ans à compter de la fin du jeu en conformité avec les délais de prescription applicables.

10.5 Les données à caractère personnel pourront être transférées aux prestataires IT et de communication de l'Organisateur, agissant en tant que sous-traitants, si cela est nécessaire à la réalisation des finalités évoquées ci-dessus. Lesdites données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

10.6 Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel les concernant. Ils disposent également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de leurs données et peuvent faire part à l'Organisateur de leurs instructions concernant l'utilisation de leurs données après leur décès. Ces droits peuvent être exercés par email à ou par courrier à **2-4 avenue des canuts**, 69120 VAULX EN VELIN en précisant le nom, prénom, adresse. Les participants peuvent également adresser une réclamation auprès de la CNIL.

10.7 Davantage d'informations concernant les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Organisateur et les droits des participants sont disponibles sur notre site internet [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr) dans la catégorie RGPD.

#### **Article XI : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute fraude entraînera la disqualification des participants. Veolia Eau CGE tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite

concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Veolia Eau CGE se réserve le droit de prolonger ou d'annuler le présent jeu pour des raisons tenant à la force majeure ou au cas fortuit et qui sont indépendantes de sa volonté.

**Article XII: Attribution de compétence**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis à la juridiction compétente du lieu de résidence du participant.